

Réunion du Conseil Communal du 22/12/2008

Rapport officiel et en résumé

1. Finances communales :

a) comptes de gestion et administratif de l'exercice 2006 – discussions et votes

Le conseil communal unanimement arrête provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2006 et avec neuf contre quatre voix arrête provisoirement le compte administratif de l'exercice 2006.

b) budget rectifié de l'exercice 2008 et budget initial de l'exercice 2009 – discussions et votes

Le conseil communal arrête avec neuf contre quatre voix le budget rectifié de l'exercice 2008 ainsi que le budget initial de l'exercice 2009.

2. Approbation de la convention « pacte logement » avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Le conseil communal unanimement approuve la convention « pacte logement » signée entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre ayant le Logement dans ses attributions et son ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mamer.

3. Approbation d'un contrat de bail avec Munhowen s.a. pour la mise en location d'un immeuble d'habitation et de commerce avec privilège de cabaretage sis à Mamer, 2 route de Dippach moyennant un loyer mensuel de 2.000,00 € à partir du 01/11/2009

Le conseil communal unanimement approuve le contrat de bail entre le collège échevinal et Munhowen s.a. pour la mise en location d'un immeuble d'habitation et de commerce avec privilège de cabaretage sis à Mamer, 2 route de Dippach.

4. Approbation d'actes notariés avec les époux Letsch-Letsch, Kandel-Thillmann et Wilhelm-Barthel pour l'acquisition d'emprise dans l'intérêt du relogement du CR102 entre la route d'Arlon et l'autoroute à Mamer moyennant un prix d'acquisition de 1.250,00 €/are

Le conseil communal unanimement approuve trois actes de vente aux termes desquels l'administration communale de Mamer acquiert des époux Letsch-Letsch, Kandel-Thillmann et Wilhelm-Barthel différentes parcelles de terrain dans l'intérêt du relogement du CR102 entre la route d'Arlon et l'autoroute à Mamer moyennant un prix total de 65.062,50 €.

5. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption pour un terrain sis à Capellen, rue Charles Risch

Le conseil communal unanimement renonce à l'exercice du droit de préemption pour un terrain inscrit au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap, numéro cadastral 7/1070, lieu-dit « rue Charles Risch », place, contenance 7,17 ares.

6. Antenne collective de télévision :

a) approbation d'un avenant à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a.

Le conseil communal avec onze contre deux voix approuve l'avenant du 12/12/2008 à la convention du 03/05/1978 avec Eltrona Interdiffusion s.a.

b) adaptation du tarif mensuel à 13,59 €/mois à partir du 01/01/2009

Le conseil communal avec onze contre deux voix décide qu' à partir du 01/01/2009 jusqu'au 31/12/2009, il est dû pour chaque foyer alimenté par l'antenne collective de télévision un tarif mensuel pour l'utilisation de l'antenne collective de 13,59 € (treize euros et cinquante-neuf cents).

7. Fixation du prix de vente d'un ticket « repas sur roues » à 10,00 € à partir du 01/01/2009

Le conseil communal unanimement arrête qu'à partir du 01/01/2009, le prix de vente d'un ticket "repas sur roues" est fixé à 10,00 €.

8. Fixation des indemnités pour le recensement général du bétail du 01/12/2008

Le conseil communal unanimement décide que pour chaque feuille de recensement dûment remplie il est alloué une indemnité de 3,76 € à charge de la caisse communale et que pour chaque feuille de recensement dûment contrôlée il est alloué une indemnité de 0,81 € à charge de la caisse communale.

9. Nomination de deux délégués au comité du syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une Zone d'Activités économiques à caractère régional dans la Région de l'Ouest du pays, en abrégé « ZARO »

Monsieur Gilles Roth, bourgmestre, domicilié à Mamer, ayant obtenu la totalité des suffrages, est nommé délégué de la commune de Mamer au comité du « ZARO ».

Monsieur Marcel Schmit, échevin, domicilié à Mamer, ayant obtenu la totalité des suffrages, est nommé délégué de la commune de Mamer au comité du « ZARO ».

10. Affaires de personnel :

a) fixation des effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées des fonctionnaires communaux pour 2009

Le conseil communal unanimement fixe les effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées pour l'an 2009.

b) nomination définitive d'un rédacteur (m/f) au secrétariat communal (séance à huis clos)

M. Steve Keiser bénéficie d'une nomination définitive comme rédacteur au secrétariat communal.

c) nomination provisoire d'un éducateur gradué (m/f) dans l'intérêt de l'éducation précoce, préscolaire et de l'enseignement primaire pour assurer l'encadrement des enfants dans les domaines psychosocial, pédagogique et socio-éducatif (séance à huis clos)

Madame Véronique Welter bénéficie d'une nomination provisoire dans la carrière de l'éducateur gradué.

11. Indigénat

Séance secrète.